

# Règlement intérieur

## Inscription

L'**inscription des mercredis** se fait en remplissant la fiche d'inscription auprès des directeurs des centres ou de la MJC. Elle peut également se faire par mail. Il est recommandé d'éviter les inscriptions par téléphone car elles sont facteur d'erreur.

L'**inscription des vacances** se fait exclusivement à la MJC jusqu'au mercredi soir avant les vacances. A partir du Jeudi, les inscriptions se feront auprès des directeurs exclusivement. Une permanence se fera à la MJC les jeudis et vendredis afin de répondre à vos questions.



**Nous vous demandons de respecter scrupuleusement les périodes et délais d'inscription pour faciliter le travail de l'administratif.**

**Une inscription demandée dans les délais peut cependant être refusée si la capacité d'accueil maximale est atteinte.**

**A partir du jeudi, les places seront limitées aux places restantes, aux repas commandés ainsi qu'aux projets en cours.**

**Il est fortement recommandé d'anticiper les inscriptions.**

## La facturation

Tous les règlements s'effectuent à la MJC.

En cas d'absence de l'enfant, les avoirs se feront sur présentation d'un certificat médical.

Toutes les absences doivent être signalées afin de permettre le bon fonctionnement des services et l'accueil des enfants.

## Protocole sanitaire

Comme l'année passée, nous aurons des contraintes sanitaires auxquels nous devons nous adapter et qui peuvent évoluer, nous vous tiendrons informés.

### Pour les enfants

- ☀ Le port du masque est obligatoire pour les enfants à partir de 6 ans
- ☀ Lavage des mains à l'arrivée et au départ des enfants et régulièrement dans la journée

## Pour les accompagnateurs

- ☀ Port du masque obligatoire
- ☀ Il n'est actuellement pas possible d'entrer dans les salles d'activité.
- ☀ **Les parents sont invités à prendre la température de leur enfant avant le départ pour l'accueil.** En cas de fièvre (38,0°C ou plus) ou en cas d'apparition de symptômes évoquant la Covid-19 chez le mineur ou un membre de son foyer, celui-ci ne doit pas prendre part à l'accueil et ne pourra y être accueilli.
- ☀ De même, les mineurs ayant été testés positivement au SARS-Cov2 ou dont un membre du foyer a été testé positivement, ou encore identifiés comme contact à risque, ou dont la classe est fermée due au COVID, ne peuvent prendre part à l'accueil.

## Santé de l'enfant

En cas de fièvre ou de maladie contagieuse connue, votre enfant ne pourra être accueilli.

Nous ne sommes pas habilités à donner des médicaments.

Seul un PAI (Projet d'Accueil Individualisé) nous permettra de prendre et de donner une prescription médicale.



**La fiche sanitaire est LE document le plus important pour la sécurité de votre enfant.**

**Si ce document n'est pas dûment rempli, nous n'accueillerons pas votre enfant.**

**Les repas allergiques sont à commander auprès de notre fournisseur 3 semaines avant l'accueil de l'enfant. Passé ce délai, il vous sera demandé de fournir le repas de votre enfant.**

## Les Horaires

L'accueil des enfants se fait de 7h30 à 9h30, passé ce délai, nous nous autorisons à quitter le centre de loisirs et considérerons que votre enfant est absent.

Départ des enfants de 17h30 à 18h30, si vous arrivez avant, peut-être ne serons nous pas rentré de nos activités ! Il vous faudra alors patienter.

Lors des sorties organisées, si nous devons partir plus tôt ou rentrer plus tard, nous vous informerons des horaires. Un tableau informatif pour vous tenir informé est posé à l'entrée des centres.



**Nous demandons à chacun de respecter les horaires d'accueil et de départ des enfants.**

## Affaires personnelles

Pour les 3/5 ans, apporter une couverture pour le temps calme. Ainsi que le doudou, la tétine ou la couche si besoin.

L'accueil de loisirs est un lieu de découvertes, il est donc conseillé d'habiller vos enfants dans une tenue adéquate et de proscrire les vêtements neufs ainsi que les objets de valeur (bijoux, téléphone, jouets ...). La MJC déclinera toute responsabilité en cas de vêtement déchiré, abîmé ou tâché durant les activités proposées dans le cadre du centre de loisirs ainsi qu'en cas de perte ou de vol.



☀ Vous devez communiquer et signer une autorisation auprès de l'animateur d'accueil dans le cas où ce n'est pas vous qui venez chercher votre enfant.

☀ Pour les mineurs, il nous faudra une autorisation écrite de votre part autorisant un mineur à venir chercher votre enfant.

☀ Aucun enfant ne peut quitter seul le centre, sans une autorisation écrite des parents.

## Règle de vie

L'accueil de loisirs est un lieu de socialisation et d'apprentissage du vivre ensemble. Les règles de vie sont expliquées et discutées avec les enfants.

A l'accueil de loisirs, chacun s'engage à respecter les lieux, le matériel mis à disposition ainsi que les autres personnes présentes sans aucune distinction.

Toute attitude incorrecte ou manquements aux règles de vie en collectivité seront communiqués aux parents ou responsables légaux.





# Une journée au centre de loisirs

## **Dans une journée au centre de loisirs, il y a : des activités**

Libres ou encadrées, avec ou sans animateur (les enfants savent transmettre à leurs camarades et même aux animateurs), artistiques, sportives, manuelles, ludiques ... on sort, on explore, on teste, on invente, on s'interroge, on imagine ... l'important est de partager, échanger, s'amuser et vivre ensemble. Les animateurs proposent des activités chaque jour en référence aux différents thèmes. Les enfants ont la possibilité de choisir une de ces activités ou d'en proposer d'autres ou se lancer dans un projet. L'objectif est de donner la parole aux enfants, que chacun trouve sa place, se sente bien et soit libre de s'exprimer. Les équipes sont à l'écoute et s'adaptent aux demandes. C'est pourquoi on ne peut pas faire de programme sur deux mois et que nous ne pouvons pas programmer toutes les sorties.

**Des repas :** Enfants et animateurs partagent leurs repas. C'est un moment convivial de partage, d'entraide et de vivre ensemble. Les enfants se servent seul, même les plus petits, nous les invitons à goûter à tout et à se servir seul, nous les accompagnons dans les différentes étapes (surtout chez les petits) pour se servir de leurs couverts, partager les plats, s'entraider, communiquer ...

**Un temps calme en début d'après-midi :** Le temps calme ou la sieste sont des temps qui jouent un rôle majeur dans le développement de l'enfant. Il/Elle aide l'enfant à avoir un rythme biologique régulier, à bien assimiler les connaissances acquises pendant les phases d'éveil et elle favorise la croissance.

L'objectif de ce temps n'est pas que l'enfant dorme, mais bel et bien qu'il se repose ce qui favorise l'attention de l'après midi, mais aussi son comportement, un enfant reposé pleure moins, est de meilleure humeur, tombe moins, se blesse moins (c'est vrai aussi chez les grands ! c'est pourquoi ces temps sont également instaurés)

Le temps calme peut se faire sous plusieurs formes, allongé en salle de sieste ou en salle Snozelen (à la garenne des mômes), nous lisons une histoire ou passons une petite musique relaxante aux enfants pendant une dizaine de minutes. Ensuite, les enfants sont invités à se reposer une petite demi-heure sans faire de bruits et en « limitant le gigotage » afin de favoriser le repos du corps et l'endormissement de ceux qui en ont besoin. Un temps de lecture ou de jeux très calmes peut-être proposé chez les plus grands.

Le temps calme terminé, les enfants qui dorment restent au lit et se réveillent quand ils veulent, un animateur reste en salle de sieste pour aider les enfants à s'habiller et rassembler leurs affaires.

Après cette période de calme, tout le monde est prêt à reprendre du service.

## **L'accueil du matin et du soir**

L'accueil est un moment très important pour les enfants, les parents et les animateurs. C'est le premier et le dernier contact de la journée. Il est important de pouvoir échanger avec les enfants et les familles à ces moments clés et ainsi récolter des renseignements précieux (fatigue, blessures, problèmes divers, ou tout va bien !!) qui nous permettent de nous adapter aux enfants. Ces moments sont aussi l'occasion pour les équipes de communiquer avec les familles sur les journées au centre de loisirs.

Afin de faciliter les échanges et pour répondre aux retours des familles, nous souhaitons mettre en place dès cet été un fonctionnement commun entre tous les centres (maternel, primaire, ados) de la MJC.

Dans chaque structure, un panneau ou tableau sera installé. Il nous permettra d'afficher régulièrement des informations pour les jours à venir, les sorties, les photos, les activités... Un journal interactif vous permettra de suivre les aventures de vos enfants en petits textes et en photos. N'hésitez pas à nous faire des retours, tout peut s'améliorer !!

# FICHE D'INSCRIPTION 2022



Les fiches d'inscription et sanitaire sont à refaire tous les ans avant l'été.

## Accueil de Loisirs Intercommunal du Pays de Quintin

### Renseignements enfants

Nom et Prénom de l'enfant : .....

Date de Naissance : .....

Classe : .....

### Renseignements familles

Nom et Prénom : .....

Adresse : ..... Commune : .....

Tél : ..... Email : .....

### OBLIGATOIRE

MSA : ..... Quotient Familial : .....

Ou CAF : ..... Quotient Familial : .....

Je certifie exact les renseignements portés sur la fiche de renseignements.

Je décharge les responsables de la M.J.C. de toutes responsabilités en cas d'accident qui pourrait survenir en dehors des horaires prévus pour l'activité

Je reconnais avoir pris connaissance des conditions d'assurance souscrite par la M.J.C. auprès de la M.A.I.F.

### Les TARIFS

Tarifs	Tranche de Quotient familial	Journée (repas compris)
Tarif 1	QF $\leq$ 559	9,50 €
Tarif 2	559 < QF $\leq$ 1000	11,50 €
Tarif 3	1001 $\leq$ QF $\leq$ 1260	13,50 €
Tarif 4	QF > 1260	14,50 €

Dans ce tableau, reportez-vous à la tranche qui correspond à votre quotient familial

Pour que le tarif qui vous concerne soit appliqué au 1<sup>er</sup> janvier 2022, vous devez fournir obligatoirement auprès du service Enfance/Jeunesse de la MJC du Pays de Quintin :

Votre numéro d'allocataire CAF ou l'attestation de Quotient Familial (délivré par la CAF),  
ou l'attestation de Quotient Familial (délivré par la MSA) ou l'avis d'imposition de l'année 2021 sur les revenus 2020 (Uniquement pour les personnes qui ne sont pas ressortissants du régime CAF ou MSA)

**Attention : si vous ne fournissez pas la pièce justificative demandée, le tarif maximum vous sera facturé.**

Date et signature





## AUTORISATION PARENTALE

Je soussigné Monsieur, Madame, ..... père, mère ou tuteur  
de l'enfant .....né (e) le .....

demeurant à .....

Tél : .....

Tél : (joignable dans la journée).....email : .....

**Après avoir consulté l'information diffusée aux familles concernant l'organisation de l'accueil,  
j'inscris mon enfant à l'accueil de loisirs intercommunal du Pays de Quintin organisé par la  
M.J.C (3/11 ans) pour l'année 2022/2023.**

**AUTORISE** mon enfant pendant cette période : OUI NON

\* à pratiquer des activités proposées

\* à circuler dans des véhicules mis à disposition par l'association  
et d'éventuels transports collectifs sur place.

**AUTORISE** le directeur de l'ALSH

\* à faire soigner l'enfant susnommé et à prendre toutes mesures,    
y compris l'hospitalisation, nécessitées par son état de santé, selon les prescriptions du corps médical  
consulté.

\* à diffuser l'image de mon enfant dans le cadre d'une exposition    
ou d'activité audiovisuelle (Journal numérique, affichages au centre de loisirs et à la MJC).

\* M'ENGAGE à respecter le protocole sanitaire mis en place    
par la MJC :

- Port du masque pour accompagner mon enfant dans le sas d'entrée et le confier à  
l'animateur ou animatrice d'accueil ainsi que pour le récupérer. Je n'accède pas aux salles  
d'activités.

- Port d'un masque de catégorie 1 pour mon enfant de plus de 6 ans et masque  
supplémentaire pour l'après-midi.

- je m'engage à ne pas emmener mon enfant à l'accueil de loisirs s'il est cas contact, si sa  
classe est fermée pour cause de COVID, s'il est fiévreux.

**Je m'engage à transmettre à la MJC tout changement me concernant (adresse, téléphone ...) ou  
concernant mon enfants (modification de la fiche sanitaire) pour l'année 2022/2023.**

**Déclare avoir pris connaissance avec mon enfant du règlement intérieur des ALSH de la MJC du  
pays de Quintin.**

Fait à ..... le .....

Signature



# Accueil de loisirs intercommunal du Pays de Quintin Année 2021 /2022



L'ENFANT

## FICHE SANITAIRE DE LIAISON

NOM : \_\_\_\_\_

PRÉNOM : \_\_\_\_\_

DATE DE NAISSANCE : \_\_\_\_\_

GARÇON       FILLE

### 1 – VACCINATIONS (se référer au carnet de santé ou aux certificats de vaccinations de l'enfant).

VACCINS OBLIGATOIRES			DATES DES DERNIERS RAPPELS	VACCINS RECOMMANDÉS	DATES
	oui	non			
Diphtérie				Hépatite B	
Tétanos				Rubéole-Oreillons-Rougeole	
Poliomyélite				Coqueluche	
<b>Ou</b> DT polio				BCG	
<b>Ou</b> Tétracoq				Autres (préciser)	

SI L'ENFANT N'A PAS LES VACCINS OBLIGATOIRES JOINDRE UN CERTIFICAT MÉDICAL DE  
CONTRE-INDICATION

ATTENTION : LE VACCIN ANTI-TÉTANIQUE NE PRÉSENTE AUCUNE CONTRE-INDICATION

### 2 – RENSEIGNEMENTS MEDICAUX CONCERNANT L'ENFANT

L'enfant suit-il un traitement médical pendant sa présence au centre de loisirs ou le séjour ? Oui  non

Si oui joindre une **ordonnance** récente et les **médicaments** correspondants  
(**Boîtes de médicaments dans leur emballage d'origine marquées au nom de l'enfant avec la notice**)  
**Aucun médicament ne pourra être pris sans ordonnance.**

A titre indicatif L'ENFANT A-T-IL DÉJÀ EU LES MALADIES SUIVANTES ?

RUBÉOLE	VARICELLE	ANGINE	RHUMATISME ARTICULAIRE AIGÛ	SCARLATINE
OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>
COQUELUCHE	OTITE	ROUGEOLE	OREILLONS	
OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/>	

**ALLERGIES :**      ASTHME      oui  non       MEDICAMENTEUSES      oui  non   
                         ALIMENTAIRES      oui  non       AUTRES .....

#### PRECISEZ LA CAUSE DE L'ALLERGIE ET LA CONDUITE A TENIR

**P.A.I** (projet d'accueil individualisé) en cours oui  non  (joindre le protocole et toutes informations utiles)

.....  
.....  
.....  
.....

**INDIQUEZ CI-APRÈS :**

LES **DIFFICULTÉS DE SANTÉ** (MALADIE, ACCIDENT, CRISES CONVULSIVES, HOSPITALISATION, OPÉRATION, RÉÉDUCATION) EN PRÉCISANT LES **PRÉCAUTIONS À PRENDRE**.

.....  
.....  
.....

**3 – INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES (à renseigner obligatoirement.)**

VOTRE ENFANT PORTE-T-IL DES LENTILLES : oui  non

DES LUNETTES : oui  non  au besoin prévoir un étui au nom de l'enfant

DES PROTHÈSES AUDITIVES : oui  non

DES PROTHÈSES ou APPAREIL DENTAIRE : oui  non

AUTRES RECOMMANDATIONS / PRÉCISEZ (ex : qualité de peau, crème solaire)

.....  
.....

**4- ACTIVITES SPORTIVES ET BAINADES**

J'autorise mon enfant à participer aux activités physiques et sportives : oui  non

J'autorise mon enfant à participer aux baignades surveillées : oui  non

**5 - RESPONSABLE DE L'ENFANT**

NOM ..... PRÉNOM : .....

ADRESSE.....

TÉL. FIXE (ET PORTABLE), DOMICILE : ..... BUREAU : .....

NOM ET TÉL. DU MÉDECIN TRAITANT (FACULTATIF).....

*Je soussigné, ..... responsable légal de l'enfant, déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche et autorise l'équipe d'animation à prendre, le cas échéant, toutes mesures (traitement médical, hospitalisation, intervention chirurgicale) rendues nécessaires par l'état de l'enfant, Ceci suivant les prescriptions d'un médecin et/ou un service d'urgence seuls habilités à définir l'hôpital de secteur.*

Date :

Signature :